



SARL au capital de 100 000€
RCS Limoges 428 180 236

C.R.C.C. Grande Aquitaine

 Nos bureaux

LEGOUVÉ

4 rue Legouvé
87000 LIMOGES
Tél.: 05 55 32 50 32
Fax : 05 55 32 09 80
legouve@audEFI.fr

ROMANET

16 rue Bernard Lathière
87000 LIMOGES
Tél.: 05 55 32 22 81
Fax : 05 55 05 32 11
romanet@audEFI.fr

 **Nos commissaires
aux comptes**

Vincent BARON
Bruno DEZEYRAUD
Maxime CAMILLERI
Franck MERIGOT
Julien LEBRIN
Alexandre COUFFY

ADIL Haute-Vienne

Rapports du commissaire aux comptes

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ADIL Haute-Vienne

28, avenue de la Libération

87000 LIMOGES

ADIL Haute-Vienne

- 1 – Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- 2 – Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées



ADIL Haute-Vienne

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



A l'Assemblée Générale de l'ADIL Haute-Vienne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADIL Haute-Vienne relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la rubrique « Information au titre des principes et méthodes comptables » de l'annexe relative à la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Limoges,
Le 13 mai 2026

Le Commissaire aux comptes
AUDEFI AUDIT

Alexandre COUFFY



Annexe au rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- BILAN ACTIF -

A.D.I.L. 87

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	82 329	82 329		14
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	82 329	82 329		14
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	6 490		6 490	1 559
Charges constatées d'avance	1 313		1 313	517
Valeurs Mobilières de Placement	100 147		100 147	100 147
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	402 988		402 988	399 266
TOTAL ACTIF CIRCULANT	510 937		510 937	501 489
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF	593 267	82 329	510 937	501 503

*Modèle Association

- BILAN PASSIF -

A.D.I.L. 87

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	449 945	434 269
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	2 095	15 676
Situation Nette (sous-total)	452 040	449 945
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	452 040	449 945
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	5 987	1 377
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	5 987	1 377
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41	36
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 046	9 914
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	42 954	39 545
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	869	686
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	52 910	50 181
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	510 937	501 503

*Modèle Association

C.R.C.C. Grande Aquitaine
4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES
SIREN 428 180 236
Tél. : 05 55 32 50 32 / legouve@audefi.fr

- COMPTE DE RESULTAT -

A.D.I.L. 87

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	15 190	
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	137 954	103 897
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		4 598
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	210 862	224 338
Total des produits d'exploitation (I)	364 006	332 833
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	39 713	44 823
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 612	1 147
Salaires	234 379	207 939
Cotisations sociales	89 659	72 614
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14	28
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés	4 610	1 377
Autres charges	26	3
Total des charges d'exploitations (II)	370 013	327 930
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-6 008	4 902

*Modèle Association

C.R.C.C. Grande Aquitaine
4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES
SIREN 428 180 236
Tél. : 05 55 32 50 32 / legouve@audafi.fr

- COMPTE DE RESULTAT -

A.D.I.L. 87

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10 320	12 207
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	10 320	12 207
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)		
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	10 320	12 207
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	4 312	17 109
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)		
Charges Exceptionnelles (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 217	1 433
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	374 326	345 039
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	372 230	329 363
EXCEDENT OU DEFICIT	2 095	15 676
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

SARL AUDÉFI AUDIT

G.R.C.G. Grande Aquitaine
4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES

SIREN 428 180 236

Tél. : 05 55 32 50 32 / legouve@audEFI.fr

*Modèle Association

A.D.I.L. 87

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 510 937€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent comptable de 2 095€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2023-03 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

SARL AUDEFI AUDIT
C.R.C.C. Grande Aquitaine
4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES
SIREN 428 180 236
Tél. : 05 55 32 50 32 / legouve@audefi.fr

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Changement de méthode comptable

Il est fait application à compter du 01.01.2025 du règlement ANC 2022-06 du 04 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Ses principales modifications portent sur :

- La nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel : les éléments exceptionnels sont désormais limités à ceux directement liés à un événement majeur et inhabituel, et complétés de certains éléments inscrits par nature en exceptionnel (enregistrements liés à des opérations fiscales comme les amortissements dérogatoires, changements de méthode et corrections d'erreur) ;
- La suppression de la technique des transferts de charges ;
- La modification du plan de comptes, la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers ainsi que la nouvelle présentation des informations en annexe.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

L'ADIL de la Haute-Vienne est une association à but non lucratif, dont l'objet est d'informer le public sur toutes questions touchant au logement et à l'habitat. L'article 3 des statuts détaille cet objet.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

- État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Incorporelles (I)	-	-	-	-	-	-

SARL AUDÉFI AUDIT

C.R.C.C. Grande Aquitaine
4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES
SIREN 428 180 236
: 05 55 32 50 32 / legouve@audefi.fr

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	42 956	-	-	-	-	42 956
Matériel de transport	5 690	-	-	-	-	5 690
MBI	33 684	-	-	-	-	33 684
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	82 330	-	-	-	-	82 330

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisition	- Virements	- Cessions/Rebuts	Valeur brute fin exercice
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des Participations	-	-	-	-	-	-
Autres Titres Immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Financières (III)	-	-	-	-	-	-
TOTAL (I + II+III)	82 330	-	-	-	-	82 330

SARL AUDEFI AUDIT
C.R.C.C. Grande Aquitaine
4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES
SIREN 428 180 236
Tél. : 05 55 32 50 32 / legouve@audefi.fr

- Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur début exercice	+ Augmentations	- Diminutions	Valeur fin exercice
Frais établissement et développement (Total I)	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles (Total II)	-	-	-	-
Terrain	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencés, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, 8 matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencés, aménag. divers	42 956	-	-	42 956
Autres immo. corp.- Matériel de transport	5 690	-	-	5 690
Autres immo. corp. ,Matériel de bureau et informatique, mobilier	33 669	14	-	33 684
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement Immobilisations Corporelles (Total III)	82 315	14	-	-
TOTAL GENERAL	82 315	14	-	82 329

- Dépréciation de l'actif Immobilisé :

Dépréciation Actif Immobilisé	Valeur début exercice	+ Augmentations	- Diminutions	Valeur fin exercice
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Immobilisations Financières	-	-	-	-
TOTAUX	-	-	-	-

SARL AUDÉFI AUDIT
G.R.G.C. Grande-Aquitaine
 4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES
 SIREN 428 180 236
 Tél. : 05 55 32 50 32 / legouve@audefi.fr

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-
Autres	6 490	6 490	-
Charges constatées d'avance	1 313	1 313	-
TOTAUX	7 803	7 803	-
Prêts accordés en cours d'exercice	-	-	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-	-	-

SARL AUDEFI AUDIT
 C.R.C.C. Grande Aquitaine
 4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES
 SIREN 428 180 236
 Tél. : 05 55 32 50 32 / legouve@audefi.fr

Informations sur les postes du passif du bilan :**Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci (entités non APG, hors fondations abritantes et fonds de dotation) :**

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Début exercice	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Fin Exercice
Fonds propres sans droit de reprise	-				-
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	-				-
Report à nouveau	434 269	15 676			449 945
Excédent ou déficit de l'exercice	15 676				2 095
Situation nette	449 945	15 676	-	-	452 040
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	-				-
TOTAUX	449 945	15 676	-	-	452 040

Résultat de L'exercice :

Détermination du Résultat Effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat Comptable	2 095	15 676
Reprise du Résultat antérieur		
Excédent ou Déficit effectif Global	2 095	15 676
Dont résultat effectif sous gestion propre	2 095	15 676
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée		

SARL AUDEFI AUDIT

C.R.C.C. Grande Aquitaine

4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES

SIREN 428 180 236

Tél. : 05 55 32 50 32 / legouve@audefi.fr

Information sur les fonds dédiés :

- **Subventions :**

Tableau de variation des fonds dédiés issue de Subventions:

Projets	Ouverture	Report	Utilisations		Transfert	Montant global	A la clôture Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
			Montant global	Dont remboursements			
Recrutement d'un chargé de mission	62 580		56 593			5 987	
TOTAUX	62 580	-	56 593	-	-	5 987	-

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus de 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	41	41	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	9 046	9 046	-	-
Dettes fiscales et sociales	42 954	42 954	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	869	869	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	52 910	52 910	-	-

Informations sur les postes du compte de résultat :**Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations :**

Les cotisations sont réparties de la manière suivante :

- Collège I : Offreurs de biens et services
- Collège II : Associations de consommateurs et d'usagers
- Collège III : Organismes institutionnels et collectivités locales
- Communes adhérentes
- Communautés de communes

Ventilation des subventions :

Subvention	Montant
Aide à l'emploi	50 000
Subvention organismes institutionnels et collectivités locales	87 954
MINISTERE DE L'ECOLOGIE / CAF / MSA	
SARL AUDEFI AUDIT	137 954

C.R.C.C. Grande Aquitaine
4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES
SIREN 428 180 236
Tél. : 05 55 32 50 32 / legouve@audefi.fr

Autres informations :

Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan :

- Engagements en matière de pensions et retraites :

Les indemnités de fin de carrière sont couverts par un contrat souscrit auprès de BPCE VIE.

Il n'y a pas eu de versement au cours de l'exercice 2025.

La valeur du contrat au 31/12/2025 est de 29 280.14 €

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie :

Catégorie	Effectif Moyen
Cadres	1
Non cadres	4
Ouvriers	
TOTAL	5

SARL AUDEFI AUDIT
G.R.C.C. Grande Aquitaine
4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES
SIREN 428 180 236
Tél. : 05 55 32 50 32 / legouve@audefi.fr

ADIL Haute-Vienne

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025



A l'Assemblée Générale de l'ADIL Haute-Vienne,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention courantes poursuivies ou passées au cours de l'exercice écoulé

Convention passée au cours de l'exercice

En application de l'article R 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article L 612-5 du Code de Commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

- **Objet :** Cotisation 2025 versée par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne

Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne verse à l'Adil Haute-Vienne une cotisation qui s'est élevée à 60 300 euros au titre de l'exercice 2025.

Votre Présidente, Sylvie TUYERAS, est également Vice-Président en charge de l'insertion et du logement au Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

A Limoges
Le 13 mai 2026

Le Commissaire aux comptes
AUDEFI AUDIT
Alexandre COUFFY

